

DOSSIER DE CANDIDATURE

Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture

Rentrée 2025

Dossier à déposer au Lycée Professionnel de l'Yser ou à envoyer par courrier avant le **24 février 2025**, cachet de la poste faisant foi, par **mail** à l'adresse ce.0595856@ac-lille.fr ou par **courrier** à l'adresse suivante :

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (IFAP)
« CANDIDATURE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE »
18 bis route d'Esquelbecq – BP 31 – 59726 WORMHOUT CEDEX
Tél : 03.28.65.63.94 – Mail : ce.0595856v@ac-lille.fr
Site Internet : <https://www.lpyser.fr>

Suivi de la candidature (réservé à l'administration) Validée En attente Refusée
Employeur :

NOM :

PRÉNOM :

Titre d'inscription :

Candidat en Terminale ASSP (sous réserve de l'obtention du Baccalauréat)

Candidat en DEAS

Baccalauréat ASSP
Année d'obtention :

DEAS
Année d'obtention :



Le ou la candidat(e) doit impérativement avoir signé un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur pour accéder à la formation.



IDENTITE

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

NÉ(E) LE : / / À :

NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E MAIL :

SCOLARITE – ACTIVITES PROFESSIONNELLES

ANNEE SCOLAIRE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE / ENTREPRISE	FORMATION / EMPLOI
2024-2025		
2023-2024		
2022-2023		
2021-2022		

Le candidat certifie sincères et véritables les renseignements fournis et avoir pris connaissance des modalités de recrutement et d'organisation de la formation

Signature du représentant légal
Pour l'apprenti(e) mineur(e)

A, le.....
Signature du candidat

CONSTITUTION DU DOSSIER

	Pièces obligatoires	Je vérifie mon dossier	Réservé Secrétariat
1	Lettre de motivation avec description du projet professionnel		
2	Curriculum Vitae (CV)		

En cochant cette case, j'accepte que mon CV soit transmis aux structures qui le souhaitent afin de faciliter leur recrutement. **Même dans ce cas, il vous est toutefois vivement recommandé de démarcher les structures personnellement.**

LE DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PAR APPRENTISSAGE

ADMISSION EN FORMATION

Prérequis obligatoires

Avoir plus de 17 ans et moins de 30 ans, être titulaire du BAC PRO ASSP ou d'un DEAS.

Conditions d'entrée en formation

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès de l'IFAP, qui, à partir du dossier complété et validé, procède à l'admission directe en formation.

Personnes en situation de handicap

Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

LE METIER

Le diplôme

Le diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture permet de réaliser, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière, de la puéricultrice ou de la sage-femme, des soins de prévention, d'éveil, de maintien, d'éducation à la santé et relationnels, pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Activités principales

- Soins d'hygiène, de sécurité et de confort à l'enfant
- Aide et accompagnement dans les activités de la vie quotidienne (repas, toilette, jeux...)
- Entretien du matériel et gestion des stocks
- Réalisation d'animations d'éveil et de loisirs

Les Débouchés

Secteur privé, public, associatif

Le rythme de l'alternance

3 jours en entreprise (jeudi/vendredi)

2 jours en formation à l'IFAP (lundi/mardi)

LA FORMATION

Contenu de la formation

5 blocs de compétences :

- Bloc 1 – Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Au cours de leur formation les apprentis ont deux stages de 5 semaines à réaliser :

- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

Evaluation

Les modules d'enseignement feront l'objet d'une évaluation à l'IFAP, mais également en structure :

En structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (employeur)

En structure accueillant des enfants malades (premier stage de 3 semaines)

En structure accueillant des enfants en situation de handicap, en service de pédopsychiatrie, en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance (second stage de 3 semaines)